

SITUATION PROVISoire

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

DECEMBRE
2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin décembre 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 12,9% provenant de :

- L'augmentation de 25,7% des impôts directs suite à la hausse de la taxe de services communaux (+26,7%), de la taxe professionnelle (+36,2%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+34,6%), de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (+12,3%) et de la taxe d'habitation (+47,4%);
- La baisse de 1% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-2,4%) et de la part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-16,6%), conjuguée à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+32,2%);
- L'augmentation de 30,6% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+62,2%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+26,9%) et des recettes domaniales (+20,6%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 48,7% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en augmentation de 1,9% en raison de la hausse de 0,8% des dépenses de personnel et de 3,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,5% des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 14,9 MMDH à fin décembre 2020 à 15,2 MMDH à fin décembre 2021, soit une hausse de 1,5%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin décembre 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,8 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 3.400 MDH, compte tenu d'un solde positif de 1.400 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 257 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 2.333 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 3.400 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et dont le paiement interviendra l'année suivante.

Excédents globaux

A fin décembre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (3.400 MDH) et des années antérieures ont été de 44,3 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2020	Prévisions 2021	Décembre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	36 889	46 336	41 651	90%	12,9%
1.1- Recettes fiscales :	29 633	38 099	32 173	84%	8,6%
<i>Impôts directs</i>	10 638	21 284	13 368	63%	25,7%
<i>Impôts indirects</i>	18 995	16 815	18 805	112%	-1,0%
1.2- Recettes non fiscales :	7 256	8 237	9 478	115%	30,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	631	769	761	99%	20,6%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	735	1 454	933	64%	26,9%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 048	3 384	5 831	172%	44,0%
<i>Autres recettes</i>	1 842	2 630	1 953	74%	6,0%
2- DEPENSES ORDINAIRES	24 043	31 267	24 498	78%	1,9%
2.1- Biens et services :	22 985	30 118	23 445	78%	2,0%
<i>Personnel</i>	12 043	13 682	12 145	89%	0,8%
<i>Autres biens et services</i>	10 942	16 436	11 300	69%	3,3%
2.2- Intérêts de la dette	1 058	1 149	1 053	92%	-0,5%
3- SOLDE ORDINAIRE	12 846	15 069	17 153		
4- INVESTISSEMENT²	14 922	39 952	15 153	38%	1,5%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	-13	1		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	2 332	-4 796	1 399		
7- EXCEDENT³	257	-29 692	3 400		
8- FINANCEMENT² :	-257	29 692	-3 400		
<i>Recettes d'emprunt</i>	2 978	533	3 037		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 499	-1 945	-1 636		
<i>Variation de l'excédent</i>	-1 736	31 104	-4 801		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Décembre 2020	Prévisions 2021	Décembre 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	29 633	38 099	32 173	84%	8,6%
IMPÔTS DIRECTS	10 638	21 284	13 368	63%	25,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	3 221	8 028	4 082	51%	26,7%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	2 370	6 984	3 227	46%	36,2%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	266	838	392	47%	47,4%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	1 342	2 092	1 806	86%	34,6%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 846	1 695	2 019	119%	9,4%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	1 593	1 647	1 842	112%	15,6%
IMPÔTS INDIRECTS	18 995	16 815	18 805	112%	-1,0%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	16 402	13 199	16 002	121%	-2,4%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	483	457	403	88%	-16,6%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	618	921	817	89%	32,2%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	215	250	223	89%	3,7%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	117	465	125	27%	6,8%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	159	174	192	110%	20,8%
<i>Taxe de séjour</i>	109	332	82	25%	-24,8%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	271	222	279	126%	3,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	621	795	682	86%	9,8%
RECETTES NON FISCALES	7 256	8 237	9 478	115%	30,6%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	631	769	761	99%	20,6%
<i>Redevance OTDP communal</i>	735	1 454	933	64%	26,9%
<i>Fonds de concours</i>	1 178	465	1 176	253%	-0,2%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	596	1 018	631	62%	5,9%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	425	277	462	167%	8,7%
<i>Subventions</i>	2 870	2 919	4 655	159%	62,2%
<i>Recettes diverses</i>	821	1 335	860	64%	4,8%
TOTAL DES RECETTES	36 889	46 336	41 651	90%	12,9%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	10 115	3 502	28 034	41 651
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	653	325	6 875	7 853
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	415	243	3 776	4 434
<i>Produits des services</i>	100	0	930	1 030
<i>Produits des biens</i>	138	82	2 169	2 389
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	204	0	7 497	7 701
Taxe de services communaux	204	0	3 878	4 082
Taxe professionnelle	0	0	3 227	3 227
Taxe d'habitation	0	0	392	392
1.3- Ressources transférées :	9 258	3 177	13 662	26 097
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	37	2 850	13 115	16 002
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	3 861	0	0	3 861
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	403	0	0	403
<i>Fonds de concours et subventions</i>	4 957	327	547	5 831
2- DEPENSES ORDINAIRES	1 268	1 809	21 421	24 498
2.1- Biens et services :	944	1 756	20 745	23 445
<i>Personnel</i>	204	1 339	10 602	12 145
<i>Autres biens et services</i>	740	417	10 143	11 300
2.2-Intérêts de la dette	324	53	676	1 053
3- SOLDE ORDINAIRE	8 847	1 693	6 613	17 153
4- INVESTISSEMENT	7 642	2 317	5 194	15 153
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	0	1
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	302	1 097	1 399
7- EXCEDENT	1 206	-322	2 516	3 400
8- FINANCEMENT :	-1 206	322	-2 516	-3 400
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 755	663	619	3 037
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-376	-88	-1 172	-1 636
<i>Variation de l'excédent</i>	-2 585	-253	-1 963	-4 801

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin décembre 2021 laisse apparaître une hausse des ressources de 12,9% et des dépenses ordinaires de 1,9%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 15,2 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 1.400 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 3.400 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 41,7 MMDH en augmentation de 12,9% par rapport à fin décembre 2020. Ceci s'explique par la hausse de 7,1% des recettes transférées, de 31,5% des recettes gérées par l'Etat et de 17,9% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	24 372	20 382	26 097	7,1%
Gérées par l'Etat	5 857	15 850	7 701	31,5%
Gérées par les collectivités	6 660	10 104	7 853	17,9%
TOTAL	36 889	46 336	41 651	12,9%

1.1-RECETTES FISCALES

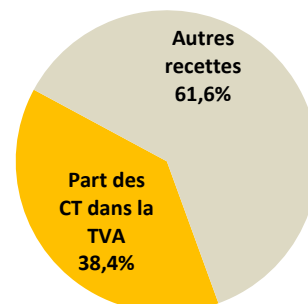
Les recettes fiscales ont atteint 32,2 MMDH, en augmentation de 8,6% par rapport à leur niveau à fin décembre 2020, suite à la hausse de 25,7% des impôts directs et à la baisse de 1% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 77,2% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 26,1 MMDH à fin décembre 2021 contre 24,4 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 7,1%. Ceci résulte de l'augmentation des subventions (+1.785 MDH) et de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (+422 MDH), conjuguée à la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-400 MDH) et de la part des régions dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance (-80 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 38,4% de leur part dans le produit de la TVA.

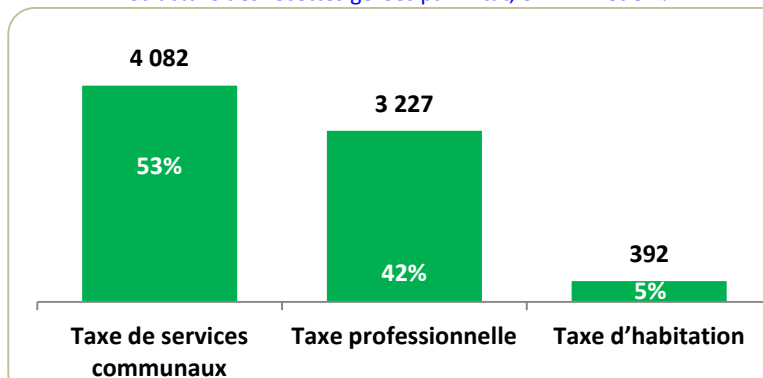
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin décembre 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 7,7 MMDH contre 5,9 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 31,5%, provenant de la hausse de la taxe de services communaux (+861 MDH), de la taxe professionnelle (+857 MDH) et de la taxe d'habitation (+126 MDH).

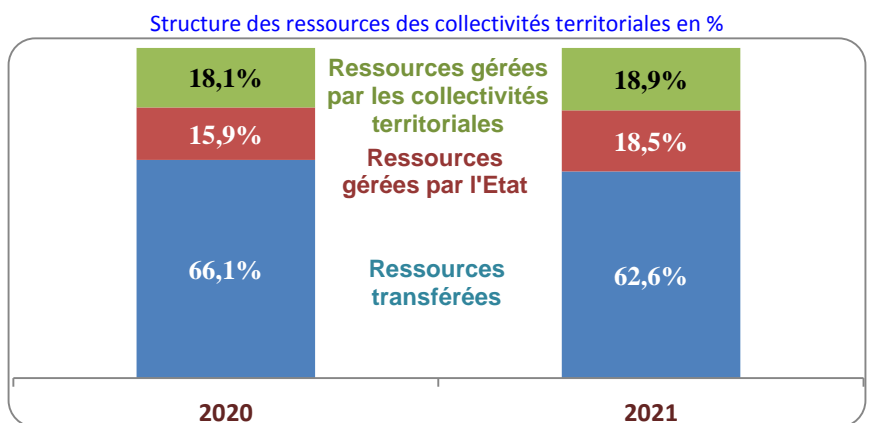
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 7,9 MMDH à fin décembre 2021 contre 6,7 MMDH enregistré un an auparavant, en hausse de 17,9%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.806 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (933 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (817 MDH) et des recettes domaniales (761 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 9,5 MMDH, en hausse de 30,6% par rapport à leur niveau à fin décembre 2020, en raison principalement de l'augmentation de 62,2% des subventions, de 26,9% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal et de 20,6% des recettes domaniales.

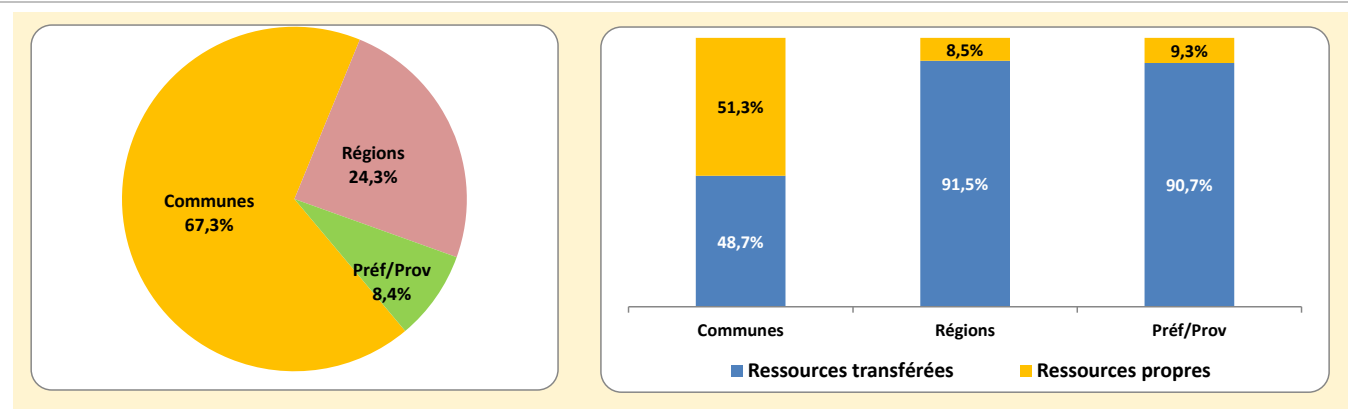
La hausse des subventions provient essentiellement de l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (4.638 MDH contre 2.853 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (156 MDH contre 99 MDH) et des produits de la vente d'immeubles bâtis (67 MDH contre 50 MDH) et à la stagnation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (198 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 28 MMDH et représentent 67,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin décembre 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin décembre 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 48,7% des recettes des communes contre 91,5% pour les régions et 90,7% pour les préfetures et provinces.

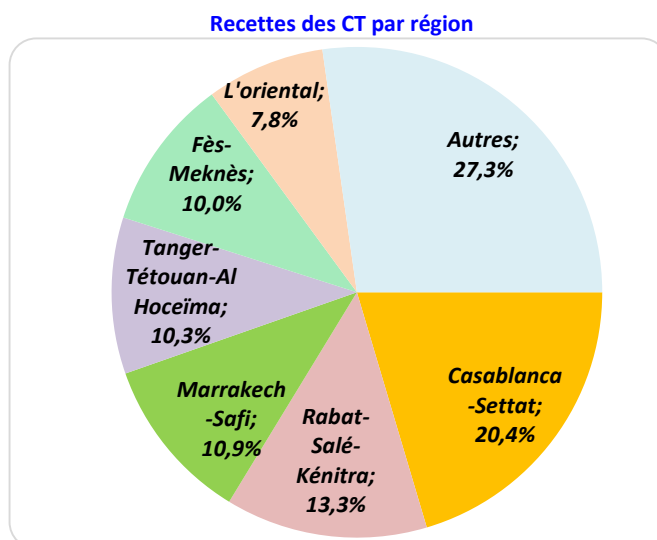


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,7% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (8.497 MDH) représentent 20,4% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,3% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 2,2%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	2 248	3 321	2 928	8 497
Rabat-Salé-Kénitra	1 025	1 372	3 150	5 547
Marrakech-Safi	858	665	3 022	4 545
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	936	697	2 658	4 291
Fès-Meknès	753	521	2 890	4 164
L'oriental	473	316	2 467	3 256
Souss-Massa	602	485	1 984	3 071
Béni Mellal-Khénifra	411	227	2 124	2 762
Drâa-Tafilalet	178	75	1 712	1 965
Laâyoune-Sakia El Hamra	171	0	1 387	1 558
Guelmim-Oued Noun	92	22	951	1 065
Dakhla-Oued Ed Dahab	106	0	824	930
TOTAL	7 853	7 701	26 097	41 651

2- DEPENSES

A fin décembre 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 41,3 MMDH, en hausse de 2% par rapport à leur niveau à fin décembre 2020. Elles se composent à hauteur de 59,3% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin décembre 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 24,5 MMDH, soit une augmentation de 1,9% en raison de la hausse de 0,8% des dépenses de personnel et de 3,3% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la baisse de 0,5% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	12 043	13 682	12 145	89%	0,8%
Autres biens et services	10 942	16 436	11 300	69%	3,3%
Intérêts dette	1 058	1 149	1 053	92%	-0,5%
TOTAL	24 043	31 267	24 498	78%	1,9%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin décembre 2021 ont atteint 12.145 MDH contre 12.043 MDH à fin décembre 2020, soit une hausse de 0,8%. Les salaires représentent 49,6% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 75,9% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 11.300 MDH à fin décembre 2021 contre 10.942 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 57,9% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 1.053 MDH à fin décembre 2021 contre 1.058 MDH un an auparavant, en baisse de 0,5%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 17,2 MMDH contre un solde ordinaire positif de 12,8 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

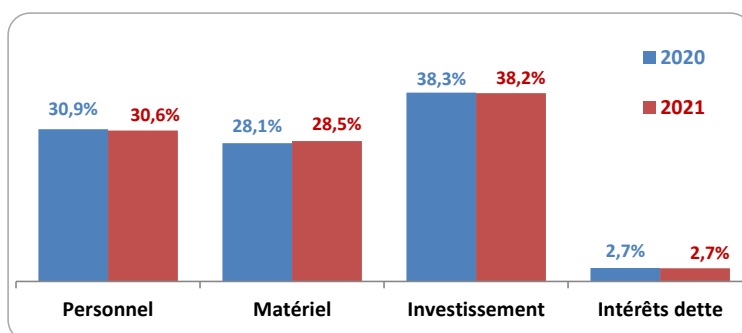
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 15,2 MMDH à fin décembre 2021 contre 14,9 MMDH à fin décembre 2020, soit une augmentation de 1,5% (+231 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des travaux neufs et grosses réparations (+386 MDH), des acquisitions immobilières (+36 MDH) et des subventions (+23 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-148 MDH), des projets intégrés (-50 MDH) et des acquisitions mobilières (-16 MDH).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	3 610	12 194	3 996	33%	10,7%
Projets intégrés ⁶	3 500	8 649	3 450	40%	-1,4%
Acquisitions immobilières	994	6 151	1 030	17%	3,6%
Acquisitions mobilières ⁷	713	1 766	697	39%	-2,2%
Programmes nationaux ⁸	4 286	8 159	4 138	51%	-3,5%
Subventions	1 819	3 033	1 842	61%	1,3%
TOTAL	14 922	39 952	15 153	38%	1,5%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin décembre 2020 et fin décembre 2021 fait ressortir la baisse de la part des dépenses de personnel et des dépenses d'investissement, conjuguée à la hausse de la part des dépenses de matériel et à la stagnation de la part des charges en intérêts de la dette.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

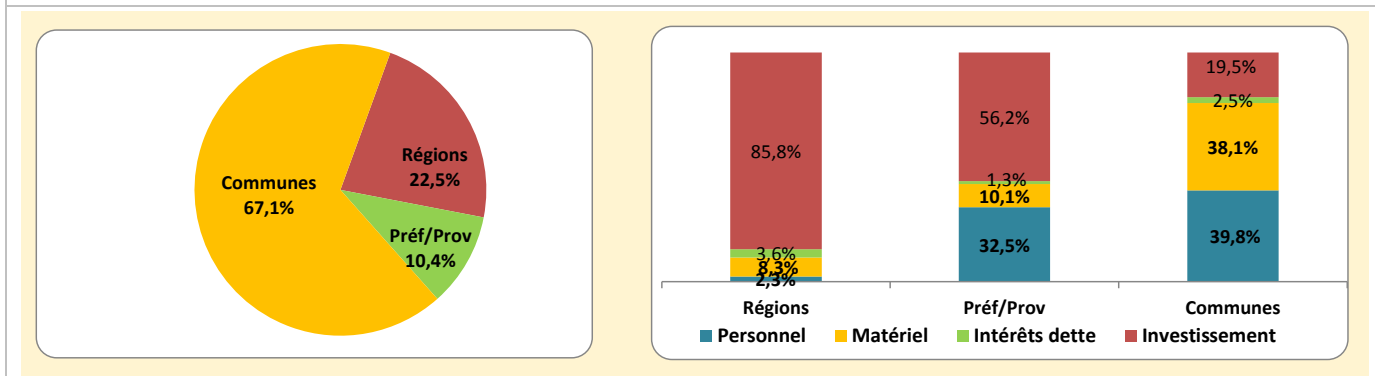
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 26,6 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 67,1% à fin décembre 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin décembre 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent une part importante des budgets des communes (39,8%), alors que ce sont les dépenses d'investissement qui constituent la part importante des budgets des régions (85,8%) et des préfectures et provinces (56,2%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 85,8% des dépenses d'investissement, de 8,3% des dépenses de matériel, de 3,6% des charges en intérêts de la dette et de 2,3% des dépenses de personnel.

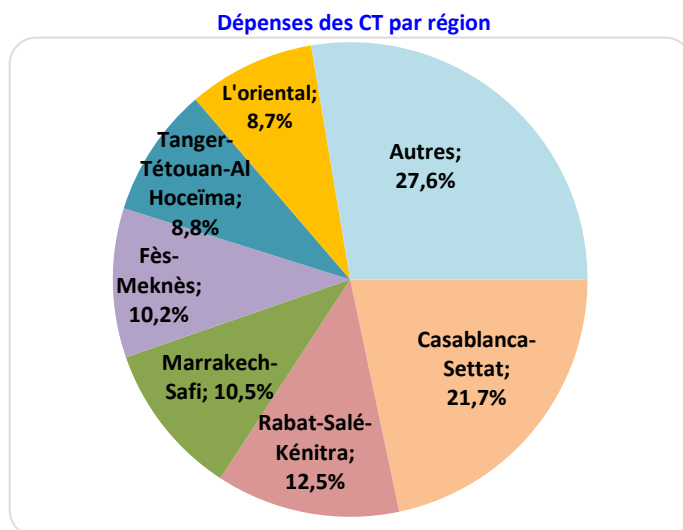


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 72,4% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (8.598 MDH) représentent 21,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 1,9% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	2 342	2 881	257	3 118	8 598
Rabat-Salé-Kénitra	1 667	1 607	117	1 575	4 966
Marrakech-Safi	1 301	1 361	61	1 429	4 152
Fès-Meknès	1 448	1 047	99	1 440	4 034
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	1 115	1 283	70	1 041	3 509
L'oriental	1 142	780	90	1 424	3 436
Souss-Massa	860	596	108	1 633	3 197
Béni Mellal-Khénifra	836	542	61	1 230	2 669
Laâyoune-Sakia El Hamra	523	558	96	718	1 895
Drâa-Tafilalet	512	291	33	584	1 420
Dakhla-Oued Ed Dahab	126	197	47	653	1 023
Guelmim-Oued Noun	273	157	14	308	752
TOTAL	12 145	11 300	1 053	15 153	39 651

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin décembre 2021 des soldes positifs de 1 MDH et 1.399 MDH respectivement contre un solde positif de 1 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 2.332 MDH pour les comptes spéciaux à fin décembre 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 3.400 MDH à fin décembre 2021 contre un excédent global de 257 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin décembre 2021, soit 3.400 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année suivante.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin décembre 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 3.037 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.636 MDH et la reconstitution des excédents pour 4,8 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin décembre 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 44,3 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (3.400 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 53,1% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin décembre 2021

